## **QUIZ AETHINA TUMIDA**

## Quiz sur Aethina tumida, le petit coléoptère des ruches.

Aethina tumida est à nos portes, pensez-vous être suffisamment informé pour pouvoir protéger votre cheptel et le cheptel français ? Pour vous permettre de tester vos connaissances, nous mettons ce questionnaire à votre disposition.

Ce questionnaire est basé sur le document édité par l'ANSES en avril 2015 intitulé "Le petit coléoptère des ruches" qui vous est transmis en pièce jointe.

Une ou plusieurs réponses sont possibles.

1. Aethina tumida est présent en Europe depuis 2014
<ul> <li>en France, en région PACA</li> <li>en Italie, en Calabre et Sicile</li> <li>au Portugal, à Lisbonne</li> <li>faux, il y est depuis toujours</li> </ul>
2. Aethina tumida est un danger sanitaire
<ul> <li>□ règlementée dans l'Union Européenne</li> <li>□ classée DS1 (Danger Sanitaire de 1ère catégorie) en France, avec obligation de déclaration auprès des autorités sanitaires (DDecPP)</li> <li>□ à déclaration obligatoire auprès de l'OIE (Organisation Internationale des Epizooties)</li> <li>□ peu répandue donc "laissée pour compte"</li> </ul>
3. Concernant Aethina tumida, la législation européenne
<ul> <li>□ est inexistantes à ce jour</li> <li>□ interdit d'expédier des abeilles, bourdons ou produits de la ruche non-transformés depuis les régions infestées de pays membres de l'UE</li> <li>□ interdit d'importer des essaims, colonies ou paquets d'abeilles en provenance de pays tiers</li> <li>□ autorise d'importer exclusivement des reines en cagette avec accompagnatrices depuis certains pays tiers</li> </ul>
4. Aethina tumida occasionne de nombreux dégâts dans les colonies parce que
<ul> <li>□ il se nourrit du couvain, du miel et du pollen</li> <li>□ il provoque une fermentation du miel par ses défécations porteuses de levure</li> <li>□ son chant attire les frelons asiatiques</li> <li>□ il dérange les abeilles au point de provoquer des désertions quand l'infestation est élevée</li> </ul>

5. Quel est l'intérêt de la déclaration des colonies ?	
<ul> <li>□ Aucun, c'est d'ailleurs entièrement facultatif</li> <li>□ Intégrer une base de données nationale afin d'avoir toutes les chances de détecter</li> <li>l'introduction d'un agent pathogène majeur et de l'éradiquer</li> <li>□ Pouvoir réaliser un contrôle des colonies sur le long terme dans le cas d'une introduction</li> <li>□ Connaître l'emplacement géographique des colonies</li> </ul>	
6. Les œufs d'Aethina tumida sont	
<ul> <li>□ plus gros que ceux d'une abeille, ronds, isolés et plutôt jaunes</li> <li>□ plus petits que ceux d'une abeille, de forme et couleur similaire, en amas</li> <li>□ pondus dans les fissures du bois ou directement dans les cellules du couvain</li> <li>□ au nombre de 2000 environ par cycle biologique d'une femelle adulte</li> </ul>	
7. Les larves d'Aethina tumida	
<ul> <li>□ ressemblent à des chenilles processionnaires, en plus petit et de couleur crème</li> <li>□ peuvent être confondues avec les larves de fausse-teigne et mesurent environ 1 cm</li> <li>□ ont trois paires de longues pattes, 2 rangées d'épines dorsales et 2 épines protubérantes à l'arrière</li> <li>□ se nourrissent de miel, de pain d'abeille et de couvain</li> </ul>	
8. L'adulte d' <i>Aethina tumida</i>	
<ul> <li>□ mesure le tiers de la taille d'une abeille et de couleur brun-noir à maturité</li> <li>□ a la même taille qu'un hanneton adulte, de couleur claire</li> <li>□ a le corps nettement séparé en 3 parties distinctes (tête, thorax et abdomen), le bas de l'abdomen dégagé et les antennes en forme de massue</li> <li>□ peut voler sur plusieurs kilomètres à la recherche de colonies d'abeilles</li> <li>□ peut survivre 9 jours sans boire ni manger</li> <li>□ peut être capturé dans des pièges spécifiques</li> </ul>	
9. La nymphose d' <i>Aethina tumida</i>	
<ul> <li>□ se déroule dans la ruche dans les cellules du couvain, comme le varroa</li> <li>□ a lieu dans le sol à l'extérieur, à moins de 30 cm de profondeur</li> <li>□ est directement dépendante de la qualité du sol, de l'humidité et de la température</li> <li>□ peut avoir lieu jusqu'à 200 m des ruches mais généralement dans un rayon de 20 m</li> </ul>	
10. Les critères de suspicion sont	
<ul> <li>□ la présence de galeries dans les cadres, de couvain détruit et/ou de miel fermenté</li> <li>□ la présence d'abeilles désailées et de nymphes cannibalisées sur la planche d'envol</li> <li>□ l'observation de coléoptères adultes qui courent au fond de la ruche</li> </ul>	

☐ l'accumulation de larves rampantes et de miel fermenté malodorant à l'entrée de la ruche en cas de forte infestation	
11. La dissémination d'Aethina tumida	
est exclusivement liée à ses capacités de vol de proche en proche est favorisée par les mouvements d'abeilles, de colonies, d'essaims, de cire ou de matériel apicole lié à l'activité humaine ET par sa capacité à voler sur de longues distances	
12. Quelles sont les principales mesures de protection contre le risque d'introduction et de dissémination d'Aethina tumida ?	
☐ Le respect de la législation européenne sur les importations par chaque apiculteur ☐ Une bonne vareuse, des gants en latex et un enfumoir qui fonctionne ☐ La parfaite connaissance du petit coléoptère, la vigilance absolue lors des visites de colonies et la réactivité de chacun	
13. Que faire en cas de suspicion de présence d'Aethina tumida dans mon rucher ?	
☐ Je prélève immédiatement un échantillon (œuf, larve ou adulte) dans un récipient fermé, le congèle ou le tue dans de l'alcool à 70% et l'envoie au Laboratoire National de Référence avec mes coordonnées et informations	
☐ J'alerte la DDecPP ou tout intervenant sanitaire (via l'OMAA en Bretagne) ☐ Je brûle les cadres, stérilise les boiseries de la ruche au chalumeau et récure les	
plastiques à la soude	
☐ Je prends des photos et note toutes les anomalies suspectes	